



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

ID : 045-214500498-20260321-D2026032104-DE

Préfecture du Loiret

Reception contrôle de la qualité SLOW

Conseil Municipal

Délibération numéro 2026032104

Date de la
convocation
17.03.2026

Date
d'affichage
17.03.2026

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Luc DARLES, Christophe NEYROLLES, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Aurélia BLOT, Sophie ALLION, Cédric AFFLARD, Jean SOUVERVILLE, Aurore DUFRESNE, Nathalie SIMOES.

Absents donnant pouvoir : Michel ALLION à Sophie ALLION, Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN.

Désignations membres

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable BRAY ST AIGNAN - BOUZY

Délibération
2026032104

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

L'alimentation en eau potable de la collectivité est gérée en régie directe par un syndicat intercommunal créé en 1969 pour les communes de Bray-Saint Aignan et Bouzy-la-Forêt.

Le siège social est situé sur la commune de Bray-Saint Aignan, 21 rue de la Forêt.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Désigne :

**-membres titulaires : Florence BONDUEL, Jean-Luc DARLES, Michel ALLION,
-suppléant : Yann GOLLION.**

Le Maire,

Florence BONDUEL



Le Secrétaire de séance,

**Cédric AFFLARD,
Conseiller municipal.**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>